

# Garanties des adhérents retraités

## REMBOURSEMENT DE LA MUTUELLE :

- Dans la limite des frais réels engagés.
- Y compris le remboursement de la Sécurité sociale.
- Dans le respect du parcours de soins.

	le plus santé 1	le plus santé 2	le plus santé 3	le plus santé 4
<b>Nomenclature des actes</b>	<b>Remboursements sécurité sociale + mutuelle VISITES ET CONSULTATIONS</b>			
<b>VISITES ET CONSULTATIONS</b>				
Généraliste, médecin traitant ou correspondant	100 % BR	100 % FR (1)	160 % BR	100 % FR (1)
Spécialiste, médecin traitant ou correspondant	160 % BR	100 % FR (1)	170 % BR	100 % FR (1)
Professeur médecin traitant ou correspondant	170 % BR	-	75 Euros	75 Euros
Ostéopathes, chiropracteurs	-	100 % FR limité à 5 fois la BR		
Actes de chirurgie réalisés en cabinet				
Participation forfaitaire de 18 Euros pour les actes techniques médicaux lourds (9)	100 %	100 % FR	100 % FR	100 % FR
<b>AUXILIAIRES MEDICAUX</b>				
Infirmiers, kinésithérapeutes, etc.	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
<b>EXAMENS MEDICAUX</b>				
Analyses	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Radiologie, échographie, doppler	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
<b>HOSPITALISATION médicale et chirurgicale</b>				
Forfait journalier	100 % du tarif légal en vigueur	100 % du tarif légal en vigueur	100 % du tarif légal en vigueur	100 % du tarif légal en vigueur
Anesthésie, actes chirurgicaux		100 % FR limité à 5 fois la BR		
Frais d'accompagnement d'un adulte (hospitalisation de plus de 2 jours, maximum 5 jours)	-	-	100 % FR	100 % FR
Frais d'accompagnement d'un enfant de moins de 16 ans	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
<b>Etablissements conventionnés :</b>				
- Frais de séjour et salle d'opération	100 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR
- Chambre particulière <sup>(2)</sup>	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
<b>Etablissements non conventionnés :</b>				
- Forfait hospitalisation	33 Euros / jour	33 Euros / jour	100 Euros / jour	100 Euros / jour
Participation forfaitaire de 18 Euros pour les actes techniques médicaux lourds <sup>(8)</sup>	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
<b>DENTAIRE</b>				
Soins dentaires acceptés par la SS, y compris détartrage	100 % BR	100 % BR	300 % BR	300 % BR
Prothèses et implants dentaires : <sup>(3) (4) (5)</sup>	200 % BR	260 % BR	700 % BR	900 % BR
- Prise en charge limitée à	150 % BR	200 % BR	1700 Euros / an	2600 Euros / an
Orthodontie <sup>(4) (6)</sup>			300 % BR	500 % BR
Parodontologie et scellement de sillons	50 Euros	75 Euros	100 Euros	200 Euros
<b>OPTIQUE</b>				
<b>Optique Adulte :</b>				
- Monture, verres unifocaux, lentilles acceptées ou refusées par la SS, chirurgie de la myopie <sup>(5)</sup>	100 Euros	170 Euros	330 Euros	480 Euros
- Majoration du forfait si verres multifocaux <sup>(3)</sup>	30 Euros	50 Euros	100 Euros	150 Euros
<b>Optique Enfant : <sup>(7)</sup></b>				
- Monture, verres, lentilles acceptées ou refusées par la SS <sup>(5)</sup>	100 Euros	170 Euros	200 Euros	300 Euros
<b>PHARMACIE</b>				
Remboursée par la SS à 65 % et 35 %	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>				
Transport du malade	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Prothèses auditives	100 % BR + 690 Euros	100 % FR	100 % BR + 690 Euros	100 % FR
Prothèses médicales liées à la chimiothérapie	305 Euros	305 Euros	305 Euros	305 Euros
Autres prothèses	250 % BR	250 % BR	250 % BR	250 % BR
Cures thermales acceptées par la SS	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR + 500 Euros
<b>ASSISTANCE</b>				
Assistance	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse
Protection juridique médicale	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse
<b>KIT PREVENTION</b>				
Vaccination anti-grippe	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Vaccins et rappels du calendrier vaccinal <sup>(9)</sup>	100 % BR + 30 Euros	100 % BR + 30 Euros	100 % BR + 30 Euros	100 % BR + 30 Euros
Patch anti-tabac	45 Euros	45 Euros	45 Euros	45 Euros
Examen de mesure de la densité osseuse	100 % BR + 75 Euros	100 % BR + 75 Euros	100 % BR + 75 Euros	100 % BR + 75 Euros
Bilan nutritionnel (diététiciens, nutritionnistes)	25 Euros	25 Euros	25 Euros	25 Euros
Vaccination internationale (Fièvre jaune, traitement anti-paludéen etc.)	30 Euros	30 Euros	30 Euros	30 Euros

Les taux de remboursement indiqués incluent les remboursements de la Sécurité sociale (hors majoration pour non-respect du parcours de soins et hors participation forfaitaire de 1 Euro).

Les forfaits sont annuels et par personne protégée. Ils s'ajoutent aux remboursements de la Sécurité sociale dans la limite des frais réellement engagés. Sauf mention spécifique, les actes effectués en secteur non-conventionné font l'objet du même remboursement que les actes effectués en secteur conventionné.

- (1) 60 % des frais réels sur les actes effectués en secteur non conventionné.
- (2) Les frais réels sont limités à la catégorie la moins élevée des tarifs de chambre particulière pratiqués dans l'établissement.
- (3) En cas de verres multifocaux, la facture est à joindre au relevé de prestation de la mutuelle.
- (4) Par année civile et par personne protégée.
- (5) Sur présentation de la facture ou de la note d'honoraires ainsi que de la notification de refus de la Sécurité sociale, pour les actes refusés par la Sécurité sociale. Sur présentation de la facture ou de la note d'honoraires précisant la codification de l'acte, pour les prothèses dentaires.
- (6) Par année de traitement et pendant 3 ans.
- (7) Agés de moins de 18 ans.
- (8) Actes techniques médicaux supérieurs à 91 Euros ou dont le coefficient est supérieur à 50 au 12/12/2007.
- (9) Vaccins du calendrier vaccinal : diphtérie, tétanos, polio, hépatite B, rougeole, oreillons, rubéole, coqueluche, BCG, infections invasives à haemophilus influenzae B.

BR : Base de remboursement de la Sécurité sociale = TC : Tarif de convention

FR : Frais Réels

SS : Sécurité sociale

#### Le montant de la cotisation mensuelle est le suivant :

##### • Régime général :

	Le plus santé 1	Le plus santé 2	Le plus santé 3	Le plus santé 4
<b>De 51 à 55 ans</b>	43,50 Euros	51,50 Euros	73,90 Euros	99,70 Euros
<b>de 56 à 59 ans</b>	50,80 Euros	60,30 Euros	83,20 Euros	108,80 Euros
<b>de 60 à 69 ans</b>	58,70 Euros	72,00 Euros	93,30 Euros	126,90 Euros
<b>de 70 à 79 ans</b>	71,50 Euros	87,80 Euros	113,80 Euros	154,10 Euros
<b>80 ans et plus</b>	82,10 Euros	100,80 Euros	127,20 Euros	172,20 Euros

##### • Régime Alsace-Moselle :

	Le plus santé 1	Le plus santé 2	Le plus santé 3	Le plus santé 4
<b>De 51 à 55 ans</b>	22,60 Euros	30,90 Euros	45,90 Euros	67,80 Euros
<b>de 56 à 59 ans</b>	26,50 Euros	36,20 Euros	51,50 Euros	73,90 Euros
<b>de 60 à 69 ans</b>	30,50 Euros	43,20 Euros	57,90 Euros	86,30 Euros
<b>de 70 à 79 ans</b>	37,20 Euros	42,70 Euros	70,70 Euros	104,80 Euros
<b>80 ans et plus</b>	42,70 Euros	60,40 Euros	78,80 Euros	117,10 Euros

La Mutuelle des Cadres Vauban est une institution du Groupe Vauban Humanis (Retraite, Prévoyance, Santé, Épargne, Action Sociale). Siège Social : 8 boulevard Vauban 59024 Lille Cedex – Tél. : 03 20 63 36 36 - Fax : 03 20 63 39 97 - e-mail : [contact@vaubanhumanis.com](mailto:contact@vaubanhumanis.com) ou [www.vaubanhumanis.com](http://www.vaubanhumanis.com). Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité et inscrite au Registre national des mutuelles sous le numéro 783711989.